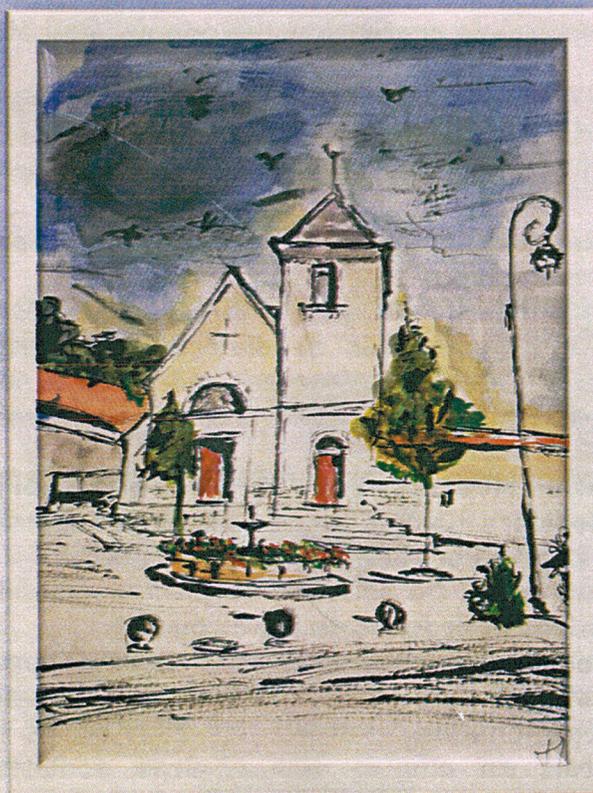




# La Gazette de Branches

**Toute l'actualité de votre commune se trouve ici**



**Mairie**  
**1 route de Guerchy**  
**89113 Branches**

**N°1 - Juin 2020**

## **Le mot du Maire**

**Immédiatement après mon élection, j'ai souhaité prononcer le discours livré ci-après. Le premier conseil municipal s'est déroulé dans des conditions très particulières. Nous avons trouvé une mairie porte ouverte, (aucune préparation de la séance telle que le procès-verbal, pas de chaises ni bulletins de vote...).**

**Notre anticipation et notre expérience ont permis un déroulé de la séance dans de bonnes conditions.**

**Désormais la nouvelle municipalité est au travail.**

**Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,**

**Mesdames, Messieurs,**

**Nous sommes aujourd'hui réunis, jeudi 28 mai 2020, pour la séance du premier conseil municipal du mandat 2020 -2026.**

**L'ensemble de la liste que j'ai conduite lors des élections municipales du 15 mars dernier a été élue, au 1<sup>er</sup> tour, à la majorité absolue. La participation a été d'environ 66%. La mobilisation dans notre village, à ce rendez-vous démocratique, a été importante et rend notre élection d'autant plus légitime.**

**L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour remercier toute la population pour son engagement citoyen.**

**Chacun le sait, la crise sanitaire qui touche notre pays ne nous a pas permis une prise de fonction à l'issue du scrutin. La protection des populations était et reste bien évidemment la priorité de tous.**

**Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux vous venez de m'élire maire de notre village. Je ne vous cache pas ma vive émotion et vous remercie chaleureusement.**

**Je mesure pleinement la grandeur, les difficultés, les responsabilités mais également les joies de la fonction.**

**Les engagements pris devant les habitants de Branches pendant notre campagne électorale doivent désormais se réaliser.**

**Je connais les compétences, la détermination, le dynamisme et la passion de chacun d'entre vous. L'unité et les facultés de dialogue du nouveau conseil municipal nous permettront, j'en suis certaine, de réussir à redonner à notre commune une véritable identité et un sentiment de bien-être et de bien-vivre. L'évolution de Branches est notre objectif premier.**

**Bien que notre installation ait été fixée au plus tard que la loi le prévoyait, nous avons déjà travaillé sur certains dossiers malgré l'inaccessibilité de la mairie.**

**Dans quelques jours, le premier numéro de la « Gazette de Branches » paraîtra et sera distribué à tous les habitants. Ce nouveau conseil municipal se veut, avant tout, être à l'écoute de ses administrés et proches de ses citoyens.**

**Afin de mener à bien tous les dossiers dont nous avons désormais la charge et tous ceux à venir, je souhaite constituer un conseil composé de trois adjoints : le premier adjoint au maire aurait pour délégations les finances, les travaux, les bâtiments et l'urbanisme. Le deuxième adjoint serait en charge des affaires sociales, les seniors, les actions intergénérationnelles et la communication. Enfin, le troisième adjoint au maire se verrait attribuer les affaires scolaires, la jeunesse et la vie associative et patriotique.**

**Chaque conseiller municipal aux compétences multiples travaillera et s'investira activement au sein des commissions communales qui seront créées lors du prochain conseil municipal.**

**C'est ensemble et unis que nous ferons avancer notre commune.**

**Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, je vous souhaite beaucoup de courage.**

**Mesdames, Messieurs, prenez confiance en vos nouveaux élus.**

**Vive Branches.**

**Le Maire, Émilie LAFORGE**

# Vos élus mandat 2020-2026



Emilie  
LAFORGE  
Maire



Alain  
MANOUVRIEZ  
1er adjoint au  
Maire



Gaëlle  
GUILLOTON  
2ème adjointe  
au Maire



Apolline  
CAILLOZ  
3ème adjointe  
au Maire



Yannick  
DAGUET  
Conseiller  
municipal



Bertille  
SINTHOMEZ  
Conseillère  
municipale



Sylvain  
FOURNIER  
Conseiller  
municipal



Lisette  
COLLADO  
Conseillère  
municipale



Florian GAGNE  
Conseiller  
municipal



Angélique  
MOREL  
Conseillère  
municipale



Patrice  
LIBOSSART  
Conseiller  
municipal



Isabelle  
LE STRAT  
Secrétaire de  
mairie



Bruno LE MAY  
Agent  
technique



Lydie DAGUET  
Agent  
technique

## **ECOLE**

La question de la réouverture de l'école s'est posée dès notre installation. Afin d'anticiper et de préparer au mieux et le plus rapidement possible un retour en classe, nous avons rencontré le 19 mai dernier la directrice de l'école de Branches.

Cet échange a permis de s'assurer que l'école de notre commune pouvait accueillir les enfants en respectant le protocole sanitaire, très strict, imposé par l'Etat.

Au lendemain de l'élection du Maire, les enseignantes et le personnel communal ont organisé les salles de classe et les toilettes conformément aux règles.

Ce même jour, le vendredi 29 mai, une rencontre entre le Maire de Fleury la Vallée et le Maire de Branches a eu lieu pour harmoniser la reprise de l'école. Des points importants tels que la cantine et la garderie ont été abordés.

Alors les décisions suivantes ont été prises :

- Reprise de l'école le jeudi 4 juin 2020 sur la base du volontariat.
- Garderie à Fleury la Vallée : le transport scolaire fonctionnera le matin et le soir aux horaires habituels.
- Cantine scolaire : les élèves de Branches déjeuneront sur place, à Branches, dans la salle de l'ancien conseil. Il est demandé aux parents de fournir le panier repas avec pain de glace.  
Deux personnes qualifiées encadreront les enfants.

La municipalité, les enseignants et le personnel communal ont tout mis en œuvre afin d'assurer la réouverture de l'école de Branches en toute sécurité.

Nous souhaitons une bonne reprise aux écoliers.

## **NOUVEAUTÉS :**

- ❖ Pour mieux vous accueillir, nous avons aménagé et réorganisé le secrétariat.
- ❖ Un pôle informatique est créé.  
Deux ordinateurs, offerts à la commune, seront installés dans quelques jours.  
Lors du prochain numéro de la gazette, nous vous détaillerons les conditions d'utilisation.
- ❖ Un numéro de téléphone de permanence 07-49-38-85-75 à utiliser en cas d'urgence le soir et le week-end.
- ❖ Nouveaux horaires du secrétariat de Mairie :

**LUNDI 12h30 à 16h30**

**MERCREDI 13h à 18h**

**JEUDI 8h30 à 14h30**



## **INTERCOMMUNALITÉ :**

**Le maire représentera notre commune à la Communauté de l'Auxerrois.**

## TRAVAUX :

- **Un état des lieux du patrimoine communal a été réalisé avec l'employé communal. Des petits travaux, réalisables sans délai, sont en cours. (Concassé pour combler des trous dans différents endroits du village, changement du moteur de la fontaine...)**
- **Nous commençons à préparer le budget 2020, en collaboration avec le trésorier de Joigny.**
- **Nous avons demandé à l'Unité Territoriale des Infrastructures de peindre le passage pour piétons effacé sur la RD 48 à hauteur de la colonie de vacances, et d'installer un STOP à la sortie de l'aérodrome actuellement en priorité à droite sans signalisation, zone accidentogène.**

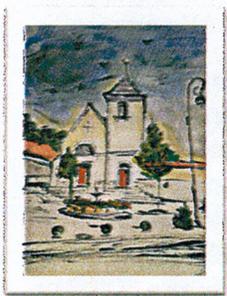
**La Gazette de la commune paraîtra très régulièrement. Elle permettra à tous les habitants de connaître et de suivre les actions municipales.**

**Afin d'être encore plus proche de la population, les associations de notre village pourront insérer un petit article présentant leurs activités/manifestations passées et à venir.**

**Cet outil de communication aura également pour objectif de mieux connaître notre commune au travers d'informations concernant nos artisans, nos professionnels...**

**Nous vous précisons que les comptes-rendus des conseils municipaux ne seront plus distribués, toutes les informations étant désormais insérées dans la gazette. Cependant, les procès-verbaux des conseils municipaux seront bien évidemment affichés sur tous les panneaux d'affichage ainsi que les avis de conseil municipal.**

**Cette première édition de la gazette est exceptionnellement importante en couleurs et en pages.**



**Le blason de la commune sera présent sur tous les courriers et documents officiels.**

**Vous aurez tous reconnus l'Église Saint Martin et la fontaine.  
Un grand merci à Mme Françoise LEPEU pour ses talents d'artiste.**

## LES ASSOCIATIONS

### Société de chasse de Branches

**La société de chasse, qui compte six habitants de Branches, organise depuis plusieurs années la Fête de la Pomme et le vide grenier. Cette fête a toujours été une réussite et permet une animation dans notre village. Si les conditions sanitaires le permettent, la manifestation est prévue le dimanche 20 septembre 2020 aux abords de la salle des fêtes. Vous pourrez profiter du jus de pommes pressé sur place, du traditionnel boudin, déguster la tarte aux pommes. Les chevriers du village seront présents. Les bénévoles seront les bienvenus également.**

**Notre société de chasse offre, depuis très longtemps, aux habitants de + de 70 ans, un morceau de sanglier cuisiné par les chevriers. Comme d'habitude, nous passerons avant les fêtes de fin d'année.**

**Tous les chasseurs habitants Branches souhaitant rejoindre notre société seront accueillis.**

**Le Président, Christophe DUFOUR  
06 -73-51-32-13**

## **L'association Branches en fête**

### **Quand?**

L'association Branches en fête a été créée le 3 Novembre 2019, c'est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901.

### **Pourquoi?**

L'association a pour objet l'organisation de diverses fêtes, manifestations... dans le souci de créer une animation dans la commune.

### **Qui?**

L'association compte 35 adhérents dont 8 membres du bureau que voici:

- Méline BARNABE : Présidente
- Sébastien GILBERT : Vice Président
- Jérémy JEAN : Trésorier
- Sandrine AUVIN : Trésorière adjointe
- Pierrette LEVERT : Secrétaire
- Marion DEFRANCE : Secrétaire adjointe
- Aurélie GILBERT : Membre actif
- Côme GUYOU : Membre actif

### **Activités antérieures:**

L'association a organisé une randonnée le 1er Décembre 2019, nous étions plus de 45 personnes à sillonner les chemins entre Branches et Chichery. Cette première sortie fût une réussite.

Une soirée Tartichèvre était prévue le 21 Mars 2020 mais en raison de la crise sanitaire que nous vivons, celle-ci a du être annulée.

### **Activités à venir:**

Si les conditions sanitaires le permettent, nous comptons proposer de nouveau la soirée Tartichèvre ainsi qu'une randonnée d'ici la fin d'année.

### **Comment nous contacter?**

- Téléphone : 06-68-55-22-41
- Courrier : Branches en fête 9 route de Guerchy 89113 Branches
- Mail : [branchesenfete@gmail.com](mailto:branchesenfete@gmail.com)
- Facebook : page Branches en fête

## **L'association l'Enfant d'Abord**

C'est une association (loi 1901) totalement indépendante du regroupement scolaire de Fleury la Vallée et de Branches.

Sa vocation, telle que nous la définissons est de participer activement à la vie des écoles et des communes de Fleury la Vallée et de Branches en proposant tout au long de l'année scolaire diverses activités et manifestations de loisirs (assemblée générale, boum, carnaval, chasse aux œufs, kermesse, café des parents, loto, Noël), de rencontres et d'animation pour les enfants.

L'association l'Enfant d'Abord souhaite donner à tous les moyens de se divertir au rythme des saisons, d'échanger et encourager un rapprochement entre les parents et les enfants des écoles en maintenant un lieu social au sein des 2 villages.

Une partie des bénéfices est réservée, habituellement, aux coopératives scolaires des 3 écoles. Cette aide financière est utilisée différemment selon les écoles et les années composée de parents bénévoles, l'association ne peut vivre que grâce à vous, parents.

Adhérer, c'est partager ses idées, offrir de son temps et soutenir les coopératives scolaires.

Chacun peut participer selon ses envies, ses disponibilités, ses moyens...

Comment nous suivre et nous contacter?

- Mail : [lenfantdabord89@gmail.com](mailto:lenfantdabord89@gmail.com)
- Facebook : LenfantDAbord89

Les **POMPIERS**  
de notre village  
se présentent



Depuis le mois de juillet 2016, le corps de première intervention de Valravillon (commune nouvelle regroupant Guerchy, Laduz, Neuilly et Villemer) intervient également sur la commune de Branches suite à une décision de la préfecture pour permettre aux habitants de votre commune de bénéficier des secours et de l'aide dont ils ont besoins en cas de sinistre dans un délai plus court.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer certaines et certains d'entre vous lors d'interventions ou de notre passage pour la distribution des calendriers en fin d'année. Votre accueil cordial a souvent été emprunt de surprise et d'interrogations quant à notre présence sur la commune. Nous avons répondu aux différentes questions que vous avez souhaité nous poser individuellement à ce moment-là mais nous souhaitions profiter de ce premier numéro de votre bulletin communal pour nous présenter à l'ensemble des habitants de Branches.

Notre équipe, qui compte actuellement deux habitants de votre commune, intervient donc en premier appel pour toutes demandes de secours formulées au centre d'appel départemental lorsque vous composez le 18. Selon la situation et les besoins, nous intervenons seuls ou avec le renfort et le complément du service départemental d'incendie et de secours par le biais des centres de secours d'Auxerre ou d'autres communes en fonction des circonstances. Nous sommes toutes et tous volontaires, nous avons toutes et tous une activité professionnelle en dehors de notre engagement, mais chacune et chacun a à cœur de mettre sa disponibilité et son temps libre au service de la population afin de réduire au maximum les délais d'interventions.

Notre présence ponctuelle sur Branches a été, comme je vous le dis plus haut, imposée par la préfecture sans concertation avec les élus concernés ou avec notre équipe, mais nous espérons sincèrement que ce service public vous soit bénéfique en cas de besoin, le plus tard possible évidemment...



L'été approche à grands pas et les derniers jours, voir les dernières semaines, laissent à penser qu'il sera chaud et sec. Afin que tout le monde profite au mieux de la saison estivale, nous vous rappelons que la loi interdit de brûler des déchets (verts ou autres) dans les propriétés privées et que tout manquement expose le contrevenant à une amende assez sévère.

Pour autant, il est possible occasionnellement de brûler avec une autorisation de la mairie et en respectant les règles de sécurité (point d'eau à proximité, éloignement suffisant de tous matériaux inflammables, absence de vent...) et les règles du bien vivre ensemble (avertir les riverains à proximité, respecter les heures des repas en extérieur...). La sécurité et le bien être de chacune et chacun doivent prévaloir sur les besoins non impérieux qui peuvent être gérés différemment ou remis à une date ultérieure lorsque toutes les conditions sont réunies.

Nous attirons également votre attention sur les risques importants d'accidents domestiques lors de l'utilisation des barbecues ou encore lors de la présence de piscines dans les propriétés. Détendez-vous, profitez, mais gardez un œil vigilant.

Prudence est maîtresse de sagesse.

**Nous vous souhaitons un agréable et paisible été et restons disponibles pour répondre à d'éventuelles questions.**

**L'équipe des SAPEURS POMPIERS DU VALRAVILLON**

Rédigé le 30 mai par Adjudant-chef Laëtitia FAVROT  
Chef de Corps du CPI Valravillon



## **NUMÉROS UTILES**

- Mairie de Branches : 03-86-73-79-33
- Communauté de l'Auxerrois : 03-86-72-20-60
- Gendarmerie de Montholon : 03-86-63-40-17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- SOS Médecin 24H/24 : 3624

## **HORAIRES DÉCHÈTERIE DE BRANCHES**

***Été : du 01/04 au 31/10***

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
<b>FERMÉ</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERMÉ</b>	9h30-12h 14h30-18h	<b>FERMÉ</b>	9h-12h30 13h30-18h

***Hiver : du 01/11 au 31/03***

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
<b>FERMÉ</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERMÉ</b>	10h-12h 14h-17h	<b>FERMÉ</b>	10h-12h 14h-17h

***Nous vous souhaitons de passer un agréable mois à Branches.***